



Comité de pilotage de la réforme de la gestion des CTS du 25 mars 2021

## **Avenir des CTS**

### **des garanties certes, mais attention aux pertes !**

Après un an et demi de mobilisations, suivies de concertations avec les acteurs, une sortie de crise se dessine qui ouvre d'autres pistes que celle de la privatisation. La ministre des sports, le cabinet, des conseillers, l'inspection générale, la direction des sports, l'ANS, des chefs de services d'établissements et toutes les organisations syndicales du champ sport étaient réunies à distance pour faire un point d'étape sur la réforme en cours. Ce temps a également été l'occasion d'annonces de la part de la ministre. Lors des différents échanges, les réactions des organisations syndicales étaient bien disparates ; entre celles qui se félicitaient des annonces et les autres qui craignaient tous les non-dits ou les oublis de ces mêmes annonces.

Les annonces :

- Inscription au Code du Sport d'une mention explicite de la contribution des CTS à la mise en œuvre des politiques publiques du sport (décret en Conseil d'Etat) ;
- Finalisation de la nouvelle lettre de missions qui intègre ces notions de service public et qui prennent en compte et fixent les modalités d'interrelation entre le DTN et le DRAJES ;
- Affirmation renouvelée du principe des liens fonctionnels et hiérarchiques confiées respectivement aux DTN, au directeur des sports et au recteur (DRAJES) ;
- Identification explicite de la mission d'animation, de coordination et de mobilisation des CTS au sein de chaque DRAJES (mission qui inclut les précisions suffisantes et nécessaires sur les moyens qui y seront consacrés) ;
- Mise en adéquation des projets fédéraux et des affectations de CTS pour le développement des projets fédéraux après évaluation conjointe DS /ANS ?
- Officialisation de la création de l'Ecole des Cadres (dénomination à définir). Installation de cette Ecole dès la semaine du 29 mars sous la forme d'une mission au sein de la DS qui pourrait devenir un service à compétence nationale. Les missions de cette Ecole seraient :
  - 1) accompagnement au développement professionnel et orientation de la carrière des agents de l'Etat exerçant des fonctions principales ou exclusives relatives aux missions publiques du sport
  - 2) formation des cadres du sport

Une affectation des moyens nécessaires va être effectuée pour permettre le démarrage de la mission pour une mise en œuvre dès septembre (mobilisation de 3 ETP pour 2021)

Cette Ecole est prioritairement destinée aux CTS mais les formateurs et les CAS pourraient également s'y former (ils peuvent devenir CTS au cours de leur carrière...).

D'autres acteurs, les cadres fédéraux et les professeurs d'EPS, y trouveront également leur place...

Les réactions à chaud des OS ont donc été différentes entre celles pour qui ces annonces sont très positives malgré une demande de moyens humains pour y parvenir (SNAPS, CGT), celles pour qui l'absence d'ambition Jeunesse et Sports du projet d'Ecole des Cadres, ainsi que l'absence de recrutements de collègues ne sont pas du tout un bon signal malgré quelques points positifs salués comme le maintien du lien hiérarchique entre le CTS et son DRAJES (EPA, SNEP, Solidaires et CFDT).

Cette « quasi-joie » suite aux annonces de la ministre témoigne du soulagement de ne pas voir se jouer la privatisation des CTS dès cette réforme. Pour EPA (Solidaires l'a dit également), la possibilité pour des cadres fédéraux de venir se former dans cette Ecole des cadres peut faire craindre le pire lors de la prochaine réforme avec une assimilation rampante des cadres d'Etat et des cadres fédéraux. Nous portons une réforme de la formation avec la création d'un institut qui inclut les PS, les CEPJ, les CTPS et les IJS. C'est que nous défendrons lors des prochains groupes de travail.

Pierre Lagarde